

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier GRUAT.

DATE DE CONVOCATION : 24 novembre 2022

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DUPONT Sophie, FERINCZEK Jérôme, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie, PRADEL Patricia, SIBIAL Sandra

ABSENTS : DE CARVALHO Jacques, DÉZIEUX René, GAUTHIER Daniel excusé, LEGRAND Jean-Paul excusé donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, VITTORI Lionel excusé donnant procuration à MASSIAS Hervé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MONCOURIER Stéphanie

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20h00. Stéphanie MONCOURIER est désignée secrétaire de séance.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal du dernier conseil.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes (approbation voir tableau annexé) et décide :

- De solliciter le paiement par Orange du versement de la redevance pour occupation du domaine public communal au titre de l'année 2022 pour un montant de 2292.62 € ;
- De désigner comme correspondant incendie et secours l'adjoint Jean-Paul BASSET ;
- De mettre en vente des lots à construire au Bourg de Sarroux au tarif de 7.00 €/m². Un géomètre expert va proposer un découpage de la parcelle concernée ;
- De vendre la parcelle 218A1403 d'une superficie de 738 m² à Mme Mauricette DELYS. Monsieur le Maire rappelle la responsabilité de la commune en matière de chute d'arbres implantés sur des parcelles communales.
- De vendre la parcelle AS32 d'une superficie de 420 m² à Mme Cécile MOUSSARD et de demander la création d'une servitude de passage sur la parcelle AS32 au profit des parcelles enclavées AS149 et AS150 ;
- De contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant de 130 000.00 € ;
- De fixer le prix du repas à compter du 1^{er} janvier 2023 à 2.75 € pour les enfants de primaires et maternelles et 4.95 € pour les repas adultes.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de :

- La conférence des maires à HCC en date du 29 novembre 2022. Les principaux points évoqués étaient la présentation de l'atelier MADO, un point sur le PLUI avant son vote et le Refuge Animalier Bortois.
- La visite de l'ingénieur des bâtiments de France, la commune ayant des périmètres classés et de nombreuses demandes d'urbanisme dans le périmètre du château de Vaux.
- La réunion avec les habitants de Saunat. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faut pas confondre l'association Les Bois de Saunat et la section de Saunat et que la commune est seule gestionnaire et décisionnaire.

Patricia PRADEL fait état de la réunion avec les associations suite à la fermeture de la salle Marcel Bredèche. Est déplorée l'ambiance de cette assemblée. Les récriminations étaient nombreuses. Monsieur le Maire rappelle que, pour une commune de la taille de Sarroux-Saint Julien, le niveau d'équipement est largement supérieur à la moyenne.

Hervé MASSIAS fait un compte rendu d'une réunion à HCC relative aux nouvelles consignes de recyclage. Tous les habitants devraient recevoir dans leur boîte une information.

Sont enfin évoqués les difficultés rencontrées avec un agriculteur dont les bêtes divaguent régulièrement causant des dégâts chez les particuliers et entraînant des risques d'accident sur les routes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20. Vu pour être affiché le 7 décembre 2022, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

